

CHEMINOTS

FO

**L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES,
C'EST MAINTENANT !**

**UNE INFLATION
GALOPANTE,
DES SALAIRES
EN BERNE...**

La table ronde annuelle de négociation sur les salaires à la SNCF doit se tenir à la fin du mois d'octobre prochain.

Depuis des années, les augmentations générales de salaire pour les cheminots sont plus qu'insuffisantes. Pour FO Cheminots, il est plus que temps de conquérir une véritable augmentation générale qui, à minima, compense l'inflation.

8 ANNÉES DE GEL DES SALAIRES DE 2014 À 2021 !

Dès 2014 (année de signature de l'accord intéressement) l'entreprise choisissait une politique de blocage des salaires. Pourtant, durant ces années, si l'inflation était faible, elle n'en était pas pour autant nulle.

Au total, entre 2014 et 2021, l'inflation s'élève à 6,84% d'après les chiffres officiels.

2020 ET 2023, ANNÉES D'INFLATION RECORD !

D'après les chiffres consolidés de la Banque de France, l'inflation s'établit pour 2022 à 5,9%

Pour la même année, l'augmentation générale des salaires aura été en moyenne de 3,1% pour les cheminots, ce qui entérine un nouveau recul de 2,8% pour les salaires par rapport à l'augmentation des prix.

Les prévisions de la même Banque de France pour 2023 tablent sur une inflation de 5,6%.

L'augmentation générale moyenne pour la même année aura été de 3,9%. C'est donc un nouveau recul des salaires par rapport aux prix (1,7%).

De plus, les chiffres officiels de l'inflation sont des chiffres moyens qui reflètent souvent assez peu la réalité vécue au quotidien par les cheminots et leurs familles. En effet, sur les dépenses courantes et contraintes, l'inflation est bien plus importante. Quelques exemples : dépenses alimentaires, +19% ; hygiène et beauté, +9% ; électricité, + 15% en février et +10% en août ; gaz, + 15% en janvier et fin du tarif règlementé en juillet ; etc... On pourrait multiplier les exemples sur toutes les dépenses obligatoires du quotidien.

POUR UNE VRAIE MOBILISATION, SUR DE VRAIES REVENDICATIONS !

Cela fait donc 10 ans que les cheminots subissent une augmentation des prix supérieure à celle des salaires.

Pour FO Cheminots, il est nécessaire de gagner un rattrapage à minima au niveau de l'inflation.

Les calculs sont simples : 6,84 pour les années 2014-2021, 2,8 pour 2022, 1,7 pour 2023, cela fait 11,34% d'augmentation générale au titre du rattrapage, auxquels il faut ajouter l'augmentation au titre de 2024.

FO CHEMINOTS S'ADRESSE À TOUS ET PROPOSE !

Construisons dans l'unité le rapport de force nécessaire pour obtenir notre dû !

**MOBILISONS TOUS ENSEMBLE LES CHEMINOTS
PAR LA GRÈVE POUR GAGNER
UNE VÉRITABLE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !**

